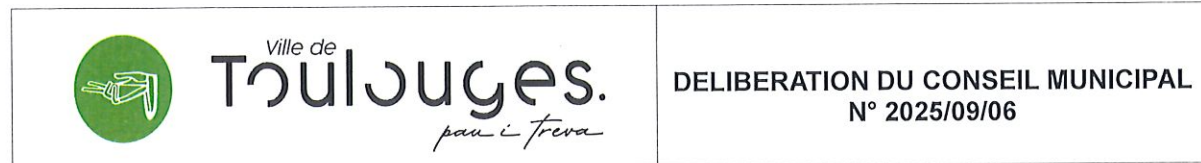


2025/343

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 21	
Votants : 24	Absents excusés ayant donné procuration : Serge CIVIL procuration à Pascale MICHEL, Bernard PAGES procuration à Eric BOSQUE, Michel PLAZA procuration à Patrick LANNES
	Absents excusés : Florian GUZDEK
	Absents : Jean Charles FESQUET, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Audrey CALVET

PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Approbation de la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2024 – 1^{ère} part

Laurent LOPEZ expose,

Dans le cadre de l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal les opérations susceptibles de bénéficier du fonds de concours au titre de l'année 2024 (1^{ère} part).

Le montant total hors taxes subventionnable s'élève à 84 011,76 €, auquel est affecté un fonds de concours global d'un montant de 41 363 €, ces montants sont détaillés ci-après :

Opérations	Montants € travaux HT	Autres subventions en €	Charges résiduelles hors subventions en €	Fonds de concours sollicité (en % et en €)	
Réaménagement du Centre technique municipal (acquisition foncière et travaux)	84 011,76		84 011,76	49,23 %	41 363,00
TOTAL	84 011,76		84 011,76	49,23 %	41 363,00

2025/344

NB

Laurent LOPEZ propose au conseil municipal d'approuver la convention relative à l'attribution et au versement du fonds de concours 2024 (1ère part) et d'autoriser le maire à la signer.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours 2024 (1ère part) pour l'opération pré-citée.

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 17/09/2025.....

Fait à Toulouges, le 16 septembre 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 17/09/2025